

HPI 6/12/13

Centre médico-social
04 92 70 17 50

Services municipaux
Mairie
Accueil : 04 92 70 34 56
www.ville-manosque.fr

Services état civil,
affaires générales, élections
Ouverts du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30
à 17 heures.
Le vendredi de 8 h 30 à 17 heures.
04 92 70 35 23

Services techniques
04 92 70 13 90
Allô Manosque
04 92 70 35 35

Centre communal d'action sociale
04 92 74 47 40

État-civil
04 92 70 35 23

Élections
04 92 87 34 85

Jeunesse
04 92 70 35 38

En bref

Colis de Noël du CCAS
Le Conseil d'Administration du CCAS

Les territoires

Une réunion très technique mais lourde de sens politique s'est tenue dernièrement salle des Tilleuls à Manosque concernant l'avenir de nos territoires.

À l'initiative de l'Union nationale des acteurs et structures des territoires locaux, (UNATEL) des rencontres décentralisées ont lieu avec les acteurs des Conseils de développement du Pays.

La réunion a porté sur le devenir probable des territoires, sur les enjeux de la décentralisation, les incidences du regroupement des communes sur la vie démocratique.

A la tribune, Jacques Lombard, vice-président du Conseil de développement du Pays de Haute Provence, Christine Brémont de « Mairie conseil », Georges Gontcharoff administrateur UNATEL et Stéphane Loufianoff.

L'introduction de Christine Brémont a été très technique, avec le rappel des

face aux nouvelles dispositions légales



Christine Brémont, Georges Gontcharoff, Stéphane Loufianoff et Jacques Lombard.

lois précédentes. La démarche du législateur est de regrouper toutes les communes, d'abord en communautés de communes, puis en communautés d'agglomérations, et au-delà. « Nos communes de base ne seront que des quartiers ». Cette concentration « va donner des moyens aux structures communautaires ».

Au 1er janvier dernier, en France « 125

dicats au cours des prochaines années avec la réalisation d'un nouveau schéma de coopération intercommunale ». Georges Gontcharoff a détaillé les arcanes des dernières mesures législatives, l'acte 3 de la décentralisation. Après le constat que « les petites communes n'ont plus de place pour protester », et il apparaît que les lois de l'ancien gouvernement et l'actuel sont très proches (hormis le conseiller territorial). « Certains éléments sont en continuité, pas de rupture ni d'annulation de l'article qui traite de l'appui de l'Etat sur les Pays. Leur suppression est maintenue ».

Il a développé ensuite le changement de la loi électorale concernant les villes entre 1000 et 3500 habitants « qui vont accentuer la bipolarisation, c'est un bouleversement important pour les petites communes ».

Enfin les cantons seront « équilibrés » en termes du nombre d'habitants.

Jean RAIMED

communautés ont été supprimées suite aux fusions, 98,3 % des communes ont été regroupées en communautés, ce qui correspond à 92,1 % de la population ».

Concernant les communes isolées, il en reste 614 dont 51 en petite couronne. Quant aux syndicats, « il y a eu 334 dissolutions et 58 fusions en 2012. Il est à prévoir la réduction du nombre de syn-